

Mais où est passé le 3^e cotisant ?

Dans le 2^e pilier, l'assuré actif et l'employeur sont les deux cotisants principaux. L'intérêt payé sur le compte est souvent appelé le « 3^e cotisant »... mais où se trouve-t-il et que devient-il ?



PIERRE ZUMWALD
Directeur général des Rentes Genevoises

A peine « Prévoyance vieillesse 2020 » rejeté par le peuple, le 2^e pilier se retrouve au centre de l'actualité avec l'annonce, par AXA, de repenser son modèle d'affaires dans la prévoyance professionnelle pour obtenir « ... des rendements plus intéressants sur le capital d'épargne disponible, dans l'intérêt des assurés ... ».

La réflexion est intéressante, mais ne doit pas masquer l'essentiel : il n'est pas possible d'avoir des rendements intéressants sans prendre de risques. Il est dès lors important de savoir qui les prend et, surtout, qui les supporte. Si, sur la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle, les règles sont strictes et la marge de manœuvre réduite, la partie surobligatoire laisse plus de liberté et ouvre la porte vers des solutions parfois créatives. Mais, comme dans tout investissement, il est nécessaire de comprendre ce qu'on fait et, surtout, d'être prêt à en supporter les conséquences. La difficulté parfois à se constituer une épargne suffisante, durant sa vie professionnelle, pour obtenir une rente viagère permettant de vivre correctement sa retraite durant ne doit pas pousser l'assuré à prendre plus de risques que supportable. Il serait hasardeux, voire téméraire, de compter sur le 3^e cotisant pour combler une lacune dans le financement de sa prévoyance. Même si, reconnaissons-le, il y a des situations où cette stratégie s'est avérée gagnante.

ÊTRE AU CLAIR SUR SA SITUATION PERSONNELLE

Peut-on dès lors affirmer que, sans 3^e cotisant ou avec un 3^e cotisant faible, la retraite est loin

d'être assurée ? La réponse est clairement non ! Mais, comme dans tout environnement tendu ou difficile, il est important d'être au clair sur sa situation personnelle, afin de pouvoir décider, le plus tôt possible, des mesures qui s'imposent. La bonne compréhension de son certificat LPP est certainement une excellente base de travail. Il donne des informations clés sur ce que sera sa rente à la retraite, mais également sur la possibilité de racheter des années, option fiscalement intéressante. Il permet aussi de définir l'effort éventuel à faire pour se constituer un 3^e pilier, lié ou libre.

AU CAS PAR CAS

Il est cependant important de s'y intéresser le plus tôt possible, afin d'avoir le temps de corriger le tir. Et chaque situation est personnelle. Les conseils donnés aux uns ne s'appliquent pas nécessairement aux autres. Il ne faut donc pas hésiter à se faire conseiller par son institution de prévoyance. Et, comme nous sommes en période estivale, pourquoi ne pas poursuivre l'élan pris pour planifier ses vacances et passer autant de temps à planifier sa retraite ? Déjà maintenant ...

LE TRAVAIL DU 3^e COTISANT

Une des tâches du 3^e cotisant est de permettre à l'assuré d'augmenter son avoir en faisant travailler son argent. Ainsi, pour savoir combien de temps il vous faut pour doubler 1000 francs, il existe une règle simple : la règle des 72 (ou des 70). Il suffit de diviser 72 par le taux d'intérêt de l'épargne. Avec un taux d'intérêt de 1%, il faudra 72 ans pour obtenir 2000 francs. Alors que, avec un taux de 8%, neuf années suffisent. Il s'agit toutefois d'une approximation, mais cette méthode est simple.